



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 124-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.175

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Supprimer le frein à l'impôt sur la fortune : les effets de la crise du coronavirus doivent être pris en charge par tous

Le Conseil-exécutif est chargé de supprimer le « frein à l'impôt sur la fortune » en abrogeant l'article 66 de la loi sur les impôts (« Charge maximale »).

Développement :

Pour maîtriser la crise du coronavirus, l'entraide sera le maître mot dans la société tout entière. Cela signifie notamment que les personnes fortunées devront faire preuve de solidarité. Supprimer le frein à l'impôt susmentionné permettrait de redistribuer des moyens en faveur de prestations profitant à la population dans son ensemble (santé, garde d'enfants, infrastructure, autres prestations d'importance systémique financées ou fournies par l'Etat) et de groupes de personnes particulièrement affectées par la crise du coronavirus.

En fin de compte, il est clair que l'opération profiterait à tous les habitants et habitantes du canton.

Motivation de l'urgence : Il faut mettre en œuvre diverses mesures pour prendre en charge les coûts supplémentaires découlant de la crise du coronavirus. La situation exige que des décisions soient prises rapidement.

Destinataires
– Grand Conseil